



**Royan Océan Club Cyclotourisme**  
**Année 2020**  
**Statut des sociétaires**  
**Renouvellement de la licence**

Tout cyclotouriste licencié à la FFCT – licence prise dans un club ou licence individuelle – peut devenir sociétaire du ROC-Cyclo, conformément à l'article 4 des statuts :

« Les membres actifs sociétaires du ROC-Cyclo doivent apporter la preuve qu'ils sont déjà licenciés à la FFCT pour l'année en cours, ils ne versent que la cotisation au ROC-Cyclo. Ils participent aux votes mais ne sont pas éligibles. En cas de consultation des licenciés par la FFCT, ils participent au vote dans leur club d'origine ».

Les sociétaires sont donc des membres actifs. Ils peuvent porter le maillot du ROC-Cyclo, reçoivent les informations et participent, sans limites, aux activités ; assurent éventuellement une part des tâches ; bénéficient des aides et subventions votées par le Comité de Direction, votent aux assemblées générales.

Pour devenir sociétaire du ROC-Cyclo, il faut donc fournir :

1. une photocopie de la licence de l'année en cours (2020)
2. un chèque à l'ordre du ROC-Cyclo, d'un montant de **20 €** (pour 2020)

---

**Demande d'adhésion / renouvellement d'adhésion pour l'année 2020**  
(à déposer après obtention de la licence 2020)

NOM et Prénom : .....

Adresse principale : .....

Adresse secondaire : .....

Tél. fixe : ..... Portable : ..... e-mail : .....

Licence n° : ..... délivrée par le club (nom-siège) : .....

Je demande à devenir sociétaire du ROC-Cyclo pour l'année 2020, je joins à cet effet :

1. un **chèque** de cotisation de **20 €** à l'ordre du **ROC-Cyclo**
2. une **photocopie** de ma **licence FFCT-2020**

Date et signature :